

Engagements individuels de Emerige dans act4nature international

Présentation de l'entreprise

Fabriquer une ville meilleure, c'est l'ambition d'Emerige. Ce fil conducteur porté avec passion, exigence et responsabilité depuis plus de 35 ans, continue de guider notre activité au quotidien. Acteur majeur de la promotion immobilière du Grand Paris et présent sur le territoire de Nice Côte d'Azur, nous bâtissons chacun de nos programmes immobiliers résidentiels comme tertiaires sur une exigence partagée avec nos parties prenantes, qu'ils soient architectes, artisans, investisseurs, usagers, élus, partenaires ou artistes, avec lesquels nous cultivons une relation de confiance dans le respect de la parole donnée. En tant que Premier signataire de la charte « 1 immeuble, 1 œuvre » du Ministère de la Culture, Emerige contribue également à l'essor de l'art dans la ville en installant systématiquement une œuvre dans chaque immeuble qu'il conçoit.

Dès 2016, Emerige s'est engagé dans une démarche RSE volontaire et singulière, **Érigeons demain !** Fondée sur la recherche de solutions concrètes pour limiter l'impact de ses activités et contribuer positivement à la ville de demain, pensée comme un lieu de lien et d'échanges au bénéfice de toutes ses parties prenantes. Convaincu de l'urgence d'engager la transition écologique au cœur des villes, Emerige s'investit pour la ville durable à travers 3 actions concrètes, mesurables, opposables et applicables à l'ensemble de ses programmes résidentiels et tertiaires : le pilotage d'une trajectoire carbone, l'application des 15 actions composant notre Charte de la biodiversité et notre contribution au développement de la filière du réemploi via la présence de programmes au sein du Booster du réemploi.

Analyse de matérialité

Bien que le groupe ne soit finalement pas concerné à court terme par la CSRD, l'exercice engagé en anticipation de cette évolution réglementaire a permis de structurer et de renforcer sa démarche RSE. En 2023, Emerige a initié une analyse de double matérialité, poursuivie en 2024, visant à croiser les impacts de ses activités sur l'environnement et la société (*matérialité d'impact*) mais aussi l'impact de la société et de l'environnement sur la performance de ses activités (*matérialité financière*). Cette démarche permet au groupe d'affiner sa compréhension de ses enjeux prioritaires, d'impliquer ses parties prenantes clés dans ses réflexions stratégiques, et de poser les bases d'une révision de sa feuille de route RSE en lien avec les résultats de cet exercice.

Les résultats de l'analyse de double matérialité seront disponibles d'ici la fin du premier semestre 2025.

À ce stade de notre analyse, en ce qui concerne notre activité, ressortent principalement :

- En dépendance : les services culturels, d'approvisionnement (y compris aux ressources naturelles, et de régulation)
- En impact négatif : l'érosion de la biodiversité via l'artificialisation et l'imperméabilisation des sols et la fragmentation des milieux et des espèces sur des zones initialement végétalisées
- En impact positif : la réintroduction d'espaces végétalisés et d'habitats au sol et sur le bâti permettant l'amélioration du bien-être et de la qualité de vie des habitants, le rafraîchissement par les végétaux et la limitation des inondations
- En risque : la destruction des écosystèmes naturels
- En opportunité : le développement de solutions d'adaptation climatiques telles que les Solutions fondées sur la Nature
- En perception des parties prenantes externes, la restauration de la biodiversité et des écosystèmes est perçue comme cruciale (3,5/4)

Articulation avec les engagements act4nature international précédents

Emerige est engagé dans le dispositif act4nature international depuis 2022. Le bilan 2024 est accessible [ici](#). Les engagements 2025 reprennent naturellement les engagements de notre Charte Action Biodiversité mais ils intègrent également de nouvelles actions en lien avec notre analyse de double matérialité, tels que la nécessité de s'ouvrir à de nouvelles communautés d'acteurs (CIBI, CAP 2030...), d'intégrer la biodiversité comme une solution d'adaptation au changement climatique ou encore de mesurer les actions mises en œuvre sur l'ensemble de notre production et plus uniquement sur nos nouveaux projets. Les nouveaux engagements sont indiqués via l'icône « **NEW** », tandis que ceux ayant été révisés à la hausse sont indiqués via « **↑** ».

Engagements individuels

ENGAGEMENTS INDIVIDUELS					
Liens Engagements communs	Engagement	Périmètre d'activité	Indicateur ¹⁾	Objectif mesurable (SMART)	Échéance
Engagement 1 - Consolider notre stratégie biodiversité pour répondre aux attentes de nos parties prenantes					
2	NEW 1.1 Évaluer le degré d'importance de l'enjeu de restauration de la biodiversité et des écosystèmes pour nos parties prenantes internes et externes et finaliser notre analyse de double matérialité qui intègre les pressions sur la biodiversité et les opportunités liées à la restauration écologique	France	Lancement d'une consultation auprès de nos parties prenantes internes et externes intégrant l'évaluation de l'enjeu de la restauration de la biodiversité Réalisation d'une analyse de double matérialité	N/A Analyse de double matérialité réalisée et publiée dans le rapport de durabilité 2025	S1 2025 Fin S1 2025
7 1 9	NEW 1.2 Nouer des partenariats et contribuer activement aux réflexions des communautés sectorielles (<i>adhésion CIBI, GT7 CAP 2030, etc.</i>) pour avoir le meilleur niveau de connaissance des enjeux et solutions	France	Nombre d'adhésions et de participations à des initiatives sectorielles	Participation à 3 initiatives (CAP 2030 uniquement à fin 2024) Au moins 2 participations par an par initiative sectorielle	Fin 2027 Fin 2025 Fin 2026
5	NEW 1.3 Poursuivre le développement de notre modèle d'affaire (<i>transformation d'actifs tertiaires en logements</i>) qui est depuis toujours tourné vers le renouvellement urbain et la limitation de l'artificialisation des sols (<i>premier facteur d'érosion de la biodiversité</i>)	France	% de programmes en renouvellement urbain (<i>via le calcul du CBSH, indicateur développé dans le cadre de CAP 2030 qui évalue la capacité d'accueil biodiversité d'un site et caractérise les typologies d'occupation initiale des projets</i>)	Plus de 90 % (<i>non évalué en 2024</i>)	Fin 2027
6	NEW 1.4 Développer un catalogue interne de Solutions fondées sur la Nature (<i>conforme au standard de l'UICM</i>), et intégrer ces solutions comme un axe stratégique clairement défini de notre politique d'adaptation au changement climatique	France	Formalisation d'une politique d'adaptation au changement climatique qui intègre des Solutions fondées sur la Nature	Politique formalisée	Fin 2026
4	↑ 1.5 Limiter l'impact de nos matériaux sur les ressources naturelles (<i>biodiversité grise</i>) intégrant des matériaux de réemploi dans nos opérations au-delà des 5 projets inscrits dans le Booster du réemploi (<i>objet de l'engagement 2022-2024</i>)	France	% de projets intégrant des matériaux de réemploi	30 % de nos opérations (<i>14 opérations, soit 23 %, à fin 2024</i>)	Fin 2026
4	NEW 1.6 Engager nos projets résidentiels et tertiaires dans des démarches de labellisation BiodiverCity®	France	Nombre de projets engagés dans une démarche de labellisation BiodiverCity®	3 nouveaux projets engagés dans une démarche de labellisation BiodiverCity® par an (<i>19 projets engagés dans un BiodiverCity® à fin 2024</i>)	Chaque année
Engagement 2 - Décliner les 4 engagements de notre charte action biodiversité pour restaurer la biodiversité sur tous nos programmes immobiliers					
3	↑ 2.0 Mesurer le pourcentage d'application moyen des actions de la charte sur l'ensemble des projets en cours (<i>la charte n'est applicable obligatoirement que sur les projets ayant eu un dépôt de PC depuis 2022</i>)	France	% d'application moyen des actions de la charte	80 % 90 % (73 % à fin 2024)	Fin 2025 Fin 2026
2.1 Maximiser l'accueil de la biodiversité					
4	↑ 2.1.1. Faire appel à un écologue et un paysagiste pour intégrer, dès le début du projet, les enjeux écologiques	France	% de programmes avec un écologue et un paysagiste	75 % Plus de 90 % (61 % à fin 2024)	Fin 2025 Fin 2026
4	↑ 2.1.2 Accueillir des abris pour la faune adaptée aux espèces du quartier	France	% de programmes avec des abris pour la faune adaptée aux espèces du quartier	85% Plus de 95 % (81 % à fin 2024)	Fin 2025 Fin 2026
4	↑ 2.1.3. Développer un projet paysager avec au minimum 3 habitats écologiques et 3 strates végétales	France	% de programmes avec au minimum 3 habitats écologiques et 3 strates végétales	85 % Plus de 95 % (82 % à fin 2024)	Fin 2025 Fin 2026
4	↑ 2.1.4. Avoir une palette végétale composée d'au minima 70 % de plantes indigènes ou acclimatées	France	% de programmes ayant au minima 70 % de plantes indigènes ou acclimatées	85% Plus de 95 % (81% à fin 2024)	Fin 2025 Fin 2026
4	↑ 2.1.5. Intégrer 70 % de végétaux issus de pépinières situées à moins de 150 km de la région	France	% de programmes ayant 70 % des plantes issues de pépinières locales	75 % Plus de 80 % (67 % à fin 2024)	Fin 2025 Fin 2026
2.2 Limiter l'imperméabilisation et garantir la qualité écologique des sols					
4	↑ 2.2.1. Développer des toitures végétalisées avec 30 cm de substrat minimum pour le résidentiel ou le respect de la réglementation (10 cm) pour le tertiaire	France	% de programmes ayant des toitures végétalisées avec 30 cm de substrat minimum pour le respect de la réglementation (10 cm) pour le tertiaire	85 % Plus de 90 % (83 % à fin 2024)	Fin 2025 Fin 2026
4	↑ 2.2.2. Zéro tourbe dans les substrats utilisés	France	% de programmes ayant zéro tourbe dans les substrats utilisés	90 % Plus de 95 % (85 % à fin 2024)	Fin 2025 Fin 2026
4	↑ 2.2.3. Déployer 100 % des cheminements piétons perméables sauf imposition réglementaire pour le résidentiel et 100 % des eaux pluviales des cheminements piétons seront traitées soit par infiltration, soit par récupération pour le tertiaire	France	% de programmes ayant 100 % des cheminements piétons perméables sauf imposition réglementaire pour le résidentiel et 100 % des eaux pluviales des cheminements piétons traitées soit par infiltration, soit par récupération pour le tertiaire	75 % Plus de 80 % (70 % à fin 2024)	Fin 2025 Fin 2026
3	↑ 2.2.4. Calculer systématiquement le coefficient biotope de surface harmonisé (CBSH) pour rendre compte de l'imperméabilisation des sols, de la restauration de pleine terre (<i>en lien avec la diminution du risque inondation</i>) et de la végétalisation des toitures	France	% de programmes ayant calculé le CBSH avant / après pour en ressortir notamment le % de projets qui l'améliore, ainsi que les : - m2 imperméabilisés - m2 de pleine terre restaurée - m2 de toitures végétalisées	80 % 100 % (66 % de calcul CBS à fin 2024)	Fin 2025 Fin 2026
2.3. Établir la gestion écologique des espaces végétalisés					
4	↑ 2.3.1. Intégrer dans les cahiers des charges d'entretien des espaces verts un volet gestion écologique adaptée au site	France	% de programmes ayant un cahier des charges d'entretien des espaces verts avec un volet gestion écologique adaptée au site	80 % Plus de 90 % (74 % à fin 2024)	Fin 2025 Fin 2026
4	↑ 2.3.2. Prévoir un dispositif goutte-à-goutte pour les espaces végétalisés en rez-de-chaussée qui nécessitent un système d'arrosage	France	% de programmes ayant un dispositif goutte-à-gouttes pour les espaces végétalisés en rez-de-chaussée nécessitant un système d'arrosage	90 % Plus de 95 % (87 % à fin 2024)	Fin 2025 Fin 2026
4	↑ 2.3.3. Intégrer systématiquement un composteur collectif pour le résidentiel ou dans les projets avec un Restaurant Inter-Entreprises et un preneur pour le tertiaire	France	% de programmes ayant un compostage collectif pour le résidentiel ou compostage si RIE pour le tertiaire	80 % Plus de 90 % (68 % à fin 2024)	Fin 2025 Fin 2026
2.4. Rassembler par la nature					
4	↑ 2.4.1. Avoir au moins un espace extérieur paysager commun accessible	France	% de programmes ayant au moins un espace extérieur paysager commun accessible	90 % Plus de 95 % (87 % à fin 2024)	Fin 2025 Fin 2026
4	↑ 2.4.2. Prévoir dans chaque programme livré des ateliers d'appropriation des actions en faveur de la biodiversité à destination des occupants ou utilisateurs (<i>animation par un écologue ou paysagiste, une association...</i>)	France	% de programmes ayant des ateliers d'appropriation des actions en faveur de la biodiversité	65 % Plus de 90 % (44 % à fin 2024)	Fin 2025 Fin 2026
4	↑ 2.4.3. Intégrer des panneaux pédagogiques dans les espaces communs de nos programmes pour accompagner le parti pris écologique du site en collaboration avec l'écologue	France	% de programmes ayant des panneaux pédagogiques accompagnant le parti pris écologique du site	75 % Plus de 90 % (55 % à fin 2024)	Fin 2025 Fin 2026
Engagement 3 - Renforcer les connaissances de nos collaborateurs et communiquer sur nos actions					
8	↑ 4.1. Poursuivre la formation des nouveaux collaborateurs des populations cibles (<i>filières programmes et techniques</i>) à la déclinaison opérationnelle de la charte Action Biodiversité par la direction RSE et la référente biodiversité	France	% de la population cible formée à la charte Action Biodiversité	Plus de 95 % Plus de 95 % sur la population cible (91% en 2024)	Fin 2025 Fin 2026
8	NEW 4.2. Sensibiliser nos collaborateurs à travers l'organisation de balades d'acculturation à la biodiversité volontaires de 2 h menée par un écologue afin d'explorer les enjeux du vivant à travers notre charte Action Biodiversité	France	Nombre de collaborateurs ayant participé à un parcours d'acculturation à la biodiversité	15 % de nouveaux collaborateurs par an qui participe volontairement à une balade d'acculturation de 2 h à la biodiversité menée par un écologue (0 % en 2024)	Fin 2025 Fin 2026
10	4.3. Partager notre stratégie et nos actions biodiversité dans notre rapport de durabilité annuel volontaire	France	Publication d'un rapport de durabilité annuel volontaire qui intègre un chapitre sur la biodiversité	Rapport de durabilité annuel volontaire qui intègre un chapitre sur la biodiversité publié	Chaque année

1 Indicateur permettant de mesurer la mise en œuvre de l'engagement.